



JOËL ARSENEAU
Député des Îles-de-la-Madeleine
Chef parlementaire du troisième groupe d'opposition

Les Îles-de-la-Madeleine, le 8 avril 2022

Madame Joyce Murray
Ministre des Pêches et Océans
Chambre des communes
Ottawa, Ontario,
Canada
K1A 0A6

OBJET : Ajustements à l'ouverture de la pêche au crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent

Madame la Ministre,

Je vous écris alors que les crabiers du golfe du Saint-Laurent se préparent pour l'ouverture de la saison de pêche au crabe des neiges. En tant que député des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale du Québec et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de pêcheries, je vous demande de revoir la date d'ouverture de la saison de la pêche au crabe des neiges, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, le défi posé par les mesures liées à la protection de la baleine noire est grand pour les pêcheurs de crabe des neiges. Ces mesures causent des maux de tête aux pêcheurs depuis assez longtemps. Nous devons trouver des mesures qui vont à la fois permettre de protéger les baleines noires et permettre aux pêcheurs de récolter la ressource sans encombre majeure. L'ouverture de la pêche dès que le couvert de glace dans le golfe du Saint-Laurent le permet est réclamée depuis des années par les flottilles du Québec, demande que j'ai toujours appuyée sans réserve. Nous avons oui-dire que votre ministère a évoqué cette hypothèse ces dernières semaines auprès de certains intervenants de l'industrie et nous vous encourageons à aller enfin de l'avant.

Dans une correspondance récente vous étant adressée, le ministre québécois responsable des pêcheries, M. André Lamontagne, réclame formellement l'ouverture hâtive de la saison, arguant qu'il s'agit d'une solution des plus efficaces pour protéger la baleine noire et l'industrie de la pêche au crabe, mais aussi celle de la pêche au homard. Je souscris entièrement à sa requête.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, il semble que le couvert de glace permette déjà l'ouverture de la saison dans un vaste secteur du sud du golfe. Or, plusieurs pêcheurs attendent toujours le coup de départ, semble-t-il, seulement pour éviter de pénaliser les pêcheurs de secteurs toujours couverts par la glace. Ne serait-il pas possible de formaliser la pratique permettant aux pêcheurs de sortir si leur secteur est libre de glace ?

Hôtel du Parlement
Cabinet
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.157
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. 418 644-9318
chef.joel.arseneau@assnat.qc.ca

Je vous rappelle que l'industrie de la pêche au crabe des neiges est importante au Québec. Plus de 830 travailleurs et travailleuses d'ici dépendent de cette industrie. Nous devons nous assurer de soutenir les personnes qui travaillent dans ce secteur.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez recevoir, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Arseneau', with a long horizontal flourish extending to the right.

Joël Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine